

Formation MAC - SST

PROGRAMME

FORMATION CONTINUE

- **Durée conseillée :** 1 jours
- **Public cible :** Tout public
- **Pré-requis :**
Cette formation de recyclage SST s'adresse au personnel disposant d'un certificat SST dont la validité arrive à expiration

Le stagiaire inscrit en MAC SST devra être titulaire du certificat SST délivré par le réseau Assurance maladie Risques Professionnels/INRS. **Justificatif à fournir obligatoirement.**

- **Tarif :**
Inter : *nous consulter*
Intra : *nous consulter*
- **Nombre de participants :**
Minimum 4 personnes
Maximum 10 personnes
- **Validation visée :**
Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail valable 24 mois.

Le certificat SST sera délivré aux participants ayant participé à la totalité de la formation, satisfait à l'ensemble des épreuves certificatives

La non-réussite aux épreuves certificatives suivies lors d'une formation maintien et actualisation des compétences (MAC) fait perdre la « certification SST ».

Maintien et actualisation des compétences du SST

Objectif :

Maintenir et actualiser ses compétences de SST définies dans le dernier référentiel national de l'INRS.

Intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail.

Mettre en application, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques, ses compétences en matière de prévention, au profit de la santé et la sécurité au travail.

Obligation de recyclage SST (MAC SST) tous les 24 mois

Présentation de la formation et de son organisation

Introduction à la formation recyclage SST :

Retour d'expérience :

- Tour de table avec le recueil du vécu des stagiaires en matière de secourisme

Ont-ils dû intervenir ?

Comment cela s'est-il passé ?

Analyse des éventuelles situations dangereuses rencontrées et sur les mesures de prévention mises en place dans l'entreprise

Rappel : domaine de compétence 1 :

1. Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail
2. Être capable de situer le cadre juridique de son intervention
3. Être capable de réaliser une protection adaptée
4. Être capable d'examiner la (les) victime(s) avant /et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
5. Être capable de faire alerter ou d'alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement
6. Être capable de secourir la (les) victime(s) de manière appropriée :
 - La victime saigne abondamment
 - La victime s'étouffe
 - La victime se plaint d'un malaise
 - La victime se plaint de brûlures
 - La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
 - La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
 - La victime ne répond pas, elle respire
 - La victime ne répond pas, elle ne respire pas
 - La victime ne répond pas et ne respire pas

PROGRAMME

- **Durée de validité** : Pour maintenir cette habilitation SST, un recyclage de 7 heures minimum est obligatoire tous les 24 mois

- **Pédagogie** :

Qualité du formateur : animation réalisée par un formateur SST certifié par l'INRS

Exposés participatifs et diffusion de vidéos

Mise en situation sur accidents simulés et pratique de la réanimation cardio-pulmonaire sur mannequins adulte, enfant et nourrisson

Manipulation du défibrillateur

Test et évaluations selon le référentiel INRS

Support de cours formation SST suivant le guide des données techniques de l'INRS version juin 2020, plan d'intervention et de prévention

Carte SST - Certification délivrée par le réseau prévention

Évaluation des acquis en fin de formation

La non-réussite aux épreuves certificatives suivies lors d'une formation maintien et actualisation des compétences (MAC) fait perdre la « certification SST ».

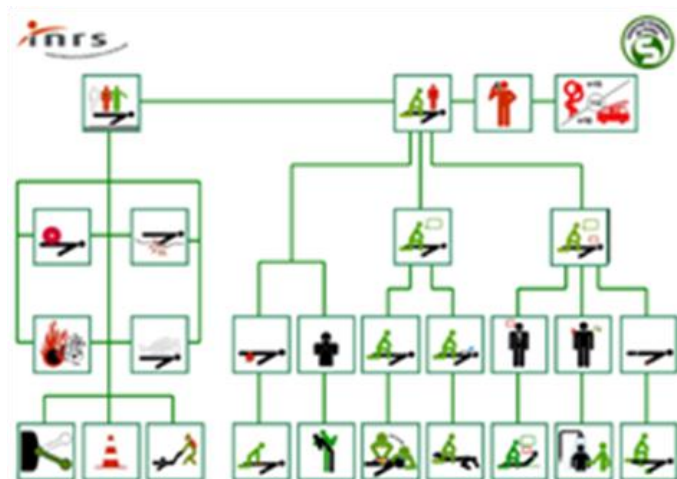
Contact :

Charlotte LEMAN
Lieu-dit Stang Moulin Neuf
29380 Bannalec
Tél : 06 63 31 55 48
Email : leman.forast@orange.fr

Formateur agréé par le réseau Assurance maladie Risques Professionnels/INRS

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°53290949629 auprès du Préfet de Région de Bretagne.

N° d'habilitation : 1508413/2022/SST-1/0/13



Domaine de compétence 2 : Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

- Situer le rôle du SST dans l'organisation de la prévention dans l'entreprise
- Caractériser les risques professionnels dans une situation de travail
- Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

Situations inhérentes aux risques spécifiques de l'entreprise :

On appelle risque spécifique, tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base. L'avis du médecin du travail, dans ce domaine est obligatoire. Ce chapitre devra faire l'objet d'une durée supplémentaire de formation (facturée) en fonction des consignes à transmettre